

M. Skoberg: Tout d'abord, monsieur le président, je félicite le ministre d'avoir été nommé au poste qu'il détient. Ensuite, je lui présente mes condoléances, à lui comme à son parti, pour le manque de considération pour les droits des gens dont il a fait preuve dans cette situation en refusant aux intéressés le droit de comparaître devant les divers comités pour défendre leur cause.

J'aimerais répéter ce que j'ai commencé à dire l'autre jour lorsqu'on a frappé solennellement à cette auguste porte, et je serais heureux si le ministre pourrait, en temps utile, répondre à certaines des instances qu'il a reçues. Il a vu une délégation de représentants des journaux syndicalistes. En terminant mes remarques l'autre jour, j'ai mentionné que ces publications prévoient une majoration de 500 p. 100 de leurs frais d'envoi. Le ministre fera sans doute une réponse à cet égard. L'amendement préparé par le ministre portera peut-être sur certains points que j'aimerais soulever, mais, pour ma propre satisfaction, j'aimerais obtenir des réponses à certaines questions.

On dit que l'augmentation des frais d'envoi passera de cinq-douzièmes d'un cent à 2.5c. par exemplaire. J'aimerais que le ministre le confirme ou le nie. Cela veut dire que les frais d'expédition annuels pour les 37,000 exemplaires expédiés de Toronto passeront de \$7,398 à \$44,400. A mon avis, il s'agit là d'une hausse considérable de l'ensemble des coûts.

On prétend que les États-Unis souffrent des mêmes difficultés avec leur service postal mais que la situation s'est améliorée dans une certaine mesure grâce à des tarifs postaux progressifs.

Je voudrais également ajouter ma voix à celles des personnes qui ont parlé au nom des amputés de guerre et de la situation dans laquelle ils se trouvent par suite de l'augmentation postale envisagée. On pense qu'ils souffriront d'une augmentation d'environ 66½ p. 100.

Le Conseil canadien des ingénieurs professionnels a écrit dans le même sens. Il a fait remarquer qu'une disposition du bill

... implique nettement que lorsqu'un périodique principalement consacré aux sciences, à l'agriculture, etc. «est publié principalement dans l'intérêt des membres d'une profession particulière» c'est-à-dire ceux qui peuvent vraiment tirer profit de cette publication et en ont le plus besoin, il ne pourra pas bénéficier des avantages du courrier de la seconde classe.

Je voudrais savoir si cela est absolument exact.

J'aimerais aussi imposer à l'attention du ministre les effets des futurs tarifs postaux, effets décrits par le président de l'Association canadienne des hebdomadaires. Cette associa-

tion a-t-elle pu présenter un mémoire au comité ou au ministre?

A son avis les augmentations des privilèges de deuxième classe se feront le plus sentir sur les journaux dans les villes de 10,000 à 20,000 âmes surtout dans des régions comme North-Battleford où le journal local a un fort tirage rural et où il n'est pas pratique de le distribuer autrement que par le service de livraison postale. Le ministre est-il d'accord là-dessus?

Cette association a aussi fait valoir qu'en vertu du projet de loi les grands quotidiens et leurs suppléments du samedi bénéficient de certains privilèges. Le minimum imposé par journal varie entre 2c. la livre dans une région à 2c. l'exemplaire dans une autre. En réalité, les frais de port de ces journaux se trouvent quadruplés, tandis que les quotidiens, selon le tarif de 5c. la livre, ne verront leurs frais passer que de 4c. à 5c. la livre, soit une hausse de 25 p. 100.

• (10.10 p.m.)

Bien entendu, ce que les premiers signalent au ministre, c'est l'écart entre une augmentation de 400 p. 100 et une de 25 p. 100. J'en suis certain, le ministre des Postes peut comprendre la situation où les intéressés se trouvent, si ces chiffres et ces faits sont exacts. Évidemment, le problème principal est celui des bihebdomadaires et des hebdomadaires dans les centres de vente de plus de 10,000 habitants. Il semble que dans les régions où les bihebdomadaires et les trihebdomadaires sont reconnus comme quotidiens, leur situation sera intenable. Je m'inquiète particulièrement de la question parce que ces journaux représentent beaucoup de gens. En réalité, leurs abonnements représentent la majeure partie des abonnements aux journaux membres des associations canadiennes d'hebdomadaires dans l'ensemble du Canada.

Je suis sûr que les instances de ces personnes auraient dû être entendues, si elles ne l'ont pas été. Dans ce cas, je me demande alors pourquoi le ministre ne les a pas prévenues à temps pour leur permettre de lui soumettre un mémoire bien documenté. S'il y a eu une audience générale ou privée devant le ministre à un moment quelconque depuis la présentation du bill, je crois que ces personnes auraient dû avoir l'occasion de formuler leurs instances.

Je voudrais demander au ministre de réfléchir à quelques questions. Peut-il nous fournir l'assurance qu'il examinera de nouveau les publications que j'ai mentionnées. Je ne crois pas qu'il soit opportun de soumettre aux dispositions rigoureuses du bill en ce moment les publications médicales, professionnelles et syndicales.